REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:

PRESIDENCE DU CONSEIL

-:-:
ETAT-MAJOR DES FORCES

ARMEES DAHOMEENNES

DECRET Nº 301/PC/EMFAD

ANNEE 1964

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT, CHARGE DE LA DEFENSE,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement;

VU le Décret N°54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU la Loi Nº62-30 du 27 Juillet 1962, portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne;

VU l'Arrêté interministériel N°116/PR/DN du 27 Octobre 1963.

DECRÉTE:

Article 1er - Sont promus au grade de Sous-Lieutenant d'active, les nommés :

GLELE Lucien - F.A.D. - E.O.A./E.A.I. Saint Maixent
HONVOH Augustin - F.A.D. - E.O.A./E.A.I. Saint Maixent
MOUHAMA Leman Ibrahim - F.A.D. - E.O.A./E.A.G. Angers
GBETOWENOMON Lucien - F.A.D. - E.O.A./E.A.I. Saint Maixent.

Article 2 - Le présent décret, qui prend effet pour compter du 1er Octobre 1964, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 19 DECEMBRE 1964

par le Président du Conseil Chef du Gouvernement,

le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan Journey

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

friend

F. APLOGAN.